



Direction de la Citoyenneté
et de la Cohésion Sociale

E1

Séance publique du mercredi 16 novembre 2022

Convoqué le jeudi 10 novembre 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohamed GRICHI, Yasmina ATTAFF, Délia TOUMI, Grégory BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE (départ à 21h35), Isabelle MASSARD, Ouchen BELKACEM, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christian DESCHENES, Mariama GASSAMA, Ibrahima NDIAYE, Christophe BERNIER, Zine BOUKRICHE, Sofia MANSERI, Sonia BLANC, Eloi SIMON, Khalid DAMOUN, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Ahcen MEHARGA, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Ibrahima DIALLO

Etaient représentés :

Phillipe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUE), Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOËL), Véronique DESMETTRE (représentée par Mohamed GRICHI), Mohammed DDANI (représenté par Isabelle MASSARD), Fabienne MOREAU (représentée par Eloi SIMON), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), M'Hamed BINAKDANE (représenté par Yasmina ATTAFF), Aurélie REMACLE (représentée par Carole LAFON), Sinan KARAKUS (représenté par Ibrahima DIALLO), Elsa FAUCILLON (représentée par Anne Laure PEREZ)

Absents excusés :

Richard MERRA, Philippe HALLAIS, Christelle NEDELEC

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Rails Miniatures de la Boucle"

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la demande de subvention exceptionnelle de l'association « Rails Miniatures de la Boucle » (RMB) pour l'organisation d'une exposition de modélisme ferroviaire avec la présence d'artisans, détaillants et associations, à la salle des fêtes de Gennevilliers les 15 et 16 avril 2023,

Considérant l'intérêt de ce projet qui contribue à l'animation locale de la ville,

Vu l'avis de la Commission intéressée,

DELIBERE

Article 1 : Autorise le Maire à attribuer une subvention de 1 000€ à l'association Rails Miniatures de la Boucle.

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 21/11/22
Affiché le 22/11/22
Exécutoire le 22/11/22



Le Maire
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le
Le 21 novembre 2022